

EXTRAITS DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/07/2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
07/07/2023

N°2023/07/004 : MARCHES PUBLICS : ACCORD CADRE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE - SECURISATION DES TRAVERSEES DU VILLAGE "REQUALIFICATION DES RD 31/RD 976" - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'affichage
07/07/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/07/2023

et publication du :

13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 021-212101380-20230712-D_2023_07_004-DE

Monsieur le Maire,

VU la Loi n°85 -704 du 12 juillet 1985, modifiée,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifié par le décret n°2017- 516 du 10 avril 2017 relatif aux marchés publics

VU l'article L 2125-1 du code de la commande publique, les articles R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 relatifs aux accords cadres et à la procédure adaptée ; VU les décisions du Maire n°02/2021, et 07/2021 visant à sécuriser les traversées du village ;

VU la décision du Maire n°08/2021 portant choix du maître d'œuvre pour le projet de requalification des RD 976 et 31 à Champdôtre sur le bureau d'étude JDBE domicilié 83 rue de Dole « Immeuble le Major » à BESANCON (25000)

VU la décision du maire n°10/2021 sollicitant une subvention « Appel à projet Voirie et Amendes de police » au Conseil Départemental de Côte-d'Or

VU la délibération 2023/04/013 portant lancement de la consultation d'un accord cadre de travaux - Sécurisation des traversées du village « requalification des RD31/RD 976 »

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 juillet 2023,

VU le budget primitif 2023 approuvé par délibération du conseil municipal de Champdôtre en date du 4 avril 2023,

Considérant qu'il convient de notifier à l'entreprise retenue le marché à bons

de commande pour les travaux nécessaires à la requalification des RD 976 et 31 à Champdôtre,

Entendu le rapport présenté le 12 juillet 2023 par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De signer le présent marché avec la société **SAS ENTREPRISE ROGER MARTIN – Agence Bourgogne Champagne**, domiciliée 4 avenue Jean Bertin BP 77971, 21 079 Dijon Cedex pour effectuer les travaux de requalification des RD 976 et 31 à Champdôtre.
- Que les bons de commande sont attribués dans les conditions suivantes : sur une période de 48 mois, un montant minimum de 100 000€ HT et un montant maximum de 500 000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre relatif aux travaux de sécurisation des traversées du village « requalification des RD31/RD 976 » avec l'entreprise ROGER MARTIN et tout document se rapportant à ce dossier dont le(s) bon(s) de commande afférents.
- La durée de l'accord-cadre est de 1 an renouvelable 3 fois au maximum. Au titre de la première année, conformément aux pièces du marché, le marché commencera à la date de notification du marché.
- Confirme que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE le 13/07/2023
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 021-212101380-20230712-D_2023_07_004-DE